



Compte rendu du Conseil municipal du 31 juillet 2025

Sous la présidence de Monsieur FAVIER Daniel première adjointe,

Présents : Mmes BEILLOT - BONNET – PAULET – LIOTIER –Mrs CHABERT - CHALENCON – FRAISSE- FAVIER - BROSSE

Absents Excusés :

Mme MASSON procuration à Mme LIOTIER

Mme FAURE procuration à Mme BONNET

Absent : M DUCRAY, MME MOUNIER

Secrétaire de séance : M CHALENCON Yannick

La séance est ouverte à 18h30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner M Chalencon Yannick comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que M Chalencon Yannick soit le secrétaire

Pour le conseil municipal du 31 juillet 2025

ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

1- Rétrocessions des parcelles de Ribeyron

Vu les articles L.2251-1 à L.2251-4 et L.2253-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire informe l'assemblée que suite au bornage de ses parcelles la propriétaire, souhaite céder pour l'euro symbolique les parcelles référencées ci-dessous correspondant à l'assise foncière du chemin rural et des voiries communales VC11 et VC12. Cette rétrocession concerne les parcelles C 2207 pour le chemin rural, C2101 et C 2103 pour la VC 11 et C1763 et C 1761 pour la VC12 représentant une surface totale de 450m², les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose :

- D'accepter la rétrocession parcelles C 2207 pour le chemin rural, C2101 et C 2103 pour la VC 11 et C1763 et C 1761 pour la VC12,
- De désigner le cabinet de Maîtres ROYET-DIDIER comme notaire pour l'achat de ces parcelles,
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la rétrocession parcelles C 2207 pour le chemin rural, C2101 et C 2103 pour la VC 11 et C1763 et C 1761 pour la VC12,
- Désigne le cabinet de Maîtres ROYET-DIDIER comme notaire pour l'achat de ces parcelles,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

2 Dépôt des archives de la commune de Beaux aux Archives départementales de la Haute-Loire

VU l'article L212-12 du Code du patrimoine,

VU les articles L1421-1 et L1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT l'importance de préserver les archives les plus anciennes de la commune.

CONSIDÉRANT que les documents pris en charge par les Archives départementales de la Haute-Loire restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient requises,

CONSIDÉRANT que la commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc.),

Il est proposé au conseil municipal de déposer aux Archives départementales de la Haute-Loire les archives de la commune,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

➤ Accepte municipal de déposer aux Archives départementales de la Haute-Loire les archives de la commune.

3- Avenant AB2R concernant les honoraires de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la STEP de Beaux

Entre les soussignés :

La commune de Beaux représentée par M. le Maire, ci-après dénommée « la Maître d'Ouvrage »,

Et

AB2R, ci-après dénommée « le Maître d'Œuvres »,

Le présent avenant vise à ajuster le montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre conclu initialement avec AB2R, en raison des évolutions techniques et financières intervenues lors de la phase de conception. Le contrat initial, s'élève à 20 000 euros HT, basé sur un taux de 8% appliqué à une enveloppe prévisionnelle de travaux de 250 000 euros HT.

Après analyse comparative des offres, la solution retenue pour la station filtre-filtre avec les réseaux, sans la PSE, s'élève à un montant de 299 630,60 euros HT, suite à consultation des entreprises et à l'étude technique menée par la Maître d'Ouvrage.

Pour cette nouvelle enveloppe, AB2R propose d'appliquer un taux d'honoraires de 7,65%, soit un montant total d'honoraires de 22 921,74 euros HT.

Cette révision constitue une augmentation de 2 921,74 euros HT par rapport aux honoraires initiaux, permettant à AB2R de couvrir le surplus de travail lié à la conception du dossier de consultation, à la réalisation des études complémentaires, ainsi qu'au suivi des travaux à venir.

Le conseil municipal doit approuver l'augmentation d'honoraires de 2 921.74 euros HT, portant le montant total à 22 921.74 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

-Approuve l'augmentation d'honoraires de 2 921.74 euros HT, portant le montant total à 22 921.74 € HT

-Autorise le maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cet avenant.

Validation des entreprises sélectionnées par la commission d'appel d'offres du 30 juillet 2025 pour la réhabilitation des deux bâtiments du centre-bourg.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 3 juillet 2025 pour une remise des offres le 27 juillet 2025 à 19h00. Il s'agit d'un marché alloti pour le projet « Création d'un bistrot restaurant chambres touristiques appartement salle multi activités ».

Consultation à laquelle 39 entreprises ont candidaté. L'analyse des 44 offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 50% / Valeur technique et adéquation avec le calendrier prévisionnel 50 %

Vu le rapport d'analyse des offres de la société SUBSTRAT Architecture

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 juillet 2025

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal:

- doit décider d'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

LOT 1 : Démolition - Gros Œuvre – VRD – Voirie
Entreprise PAULET MACONNERIE, sise : BEAUX
Pour un montant de 53 971.50 € HT soit 64 765.80€ TTC.

LOT 2 : Rejointoiement
Entreprise PAULET MACONNERIE, sise : BEAUX
Pour un montant de 16 929.20 € HT soit 20 315.04€ TTC.

LOT 3 : Charpente – Couverture - Zinguerie
Entreprise JOURDA CHARPENTE, sise : BEAUX
Pour un montant de 64 796.60 € HT soit 77 755.92 € TTC.

LOT 4 : Menuiserie extérieure
Entreprise SERODON, sise : YSSINGEAUX
Pour un montant de 54 669.00 € HT soit 65 602.80€ TTC.

LOT 5 : Menuiserie intérieure
Entreprise ARTISAN DU LIGNON, sise : ST MAURICE DE LIGON
Pour un montant de 29 731.26 € HT soit 35 677.51 € TTC.

LOT 6 : Cloison - Plâtrerie - Peinture
Entreprise PEPIER CHARREL, sise : SAINTE SIGOLENE
Pour un montant de 53 247.00 € HT soit 63 896.40 € TTC.

LOT 7 : Isolation de Sol PU Projeté & Chape liquide
Entreprise DESSIMOND, sise : CAYRES
Pour un montant de 7 575.50 € HT soit 9 090.60 € TTC.

LOT 8 : Carrelage - Faïence – Sol Souple
Entreprise SOL PLUS, sise : CUSSAC
Pour un montant de 29 247.81€ HT soit 35 097.37 € TTC.

LOT 9 : Serrurerie
Entreprise GRAVY, sise : BEAUX
Pour un montant de 19 145.00 € HT soit 22 974.00 € TTC.

LOT 10 : Electricité
Entreprise FRAISSE ET FILS, sise : YSSINGEAUX
Pour un montant de 68 388.00 € HT soit 82 065.60 € TTC.

LOT 11 : Plomberie/Sanitaire/Chauffage/Ventilation
Entreprise ENERGECO, sise : Bas en Basset
Pour un montant de 111 733.00 € HT soit 134 079.60€ TTC.

LOT 12: Etanchéité
Entreprise EGGE43 sise : POLIGNAC
Pour un montant de 4 580.80 € HT 5 496.96 € TTC.

LOT 13 : Façade
Entreprise FACADE STEPHANOISE, sise : FRAISSES
Pour un montant de 11 259.00€ HT soit 13 510.80 € TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité

- Décide de retenir les entreprises suivantes .:

LOT 1 : Démolition - Gros Œuvre – VRD – Voirie
Entreprise PAULET MACONNERIE, sise : BEAUX
Pour un montant de 53 971.50 € HT soit 64 765.80€ TTC.

LOT 2 : Rejointoiement
Entreprise PAULET MACONNERIE, sise : BEAUX
Pour un montant de 16 929.20 € HT soit 20 315.04€ TTC.

LOT 3 : Charpente – Couverture - Zinguerie
Entreprise JOURDA CHARPENTE, sise : BEAUX
Pour un montant de 64 796.60 € HT soit 77 755.92 € TTC.

LOT 4 : Menuiserie extérieure
Entreprise SERODON, sise : YSSINGEAUX
Pour un montant de 54 669.00 € HT soit 65 602.80€ TTC.

LOT 5 : Menuiserie intérieure
Entreprise ARTISAN DU LIGNON, sise : ST MAURICE DE LIGON
Pour un montant de 29 731.26 € HT soit 35 677.51 € TTC.

LOT 6 : Cloison - Plâtrerie - Peinture
Entreprise PEPIER CHARREL, sise : SAINTE SIGOLENE
Pour un montant de 53 247.00 € HT soit 63 896.40 € TTC.

LOT 7 : Isolation de Sol PU Projeté & Chape liquide
Entreprise DESSIMOND, sise : CAYRES
Pour un montant de 7 575.50 € HT soit 9 090.60 € TTC.

LOT 8 : Carrelage - Faïence – Sol Souple
Entreprise SOL PLUS, sise : CUSSAC
Pour un montant de 29 247.81€ HT soit 35 097.37 € TTC.

LOT 9 : Serrurerie
Entreprise GRAVY, sise : BEAUX
Pour un montant de 19 145.00 € HT soit 22 974.00 € TTC.

LOT 10 : Electricité
Entreprise FRAISSE ET FILS, sise : YSSINGEAUX
Pour un montant de 68 388.00 € HT soit 82 065.60 € TTC.

LOT 11 : Plomberie/Sanitaire/Chauffage/Ventilation
Entreprise ENERGECO, sise : Bas en Basset
Pour un montant de 111 733.00 € HT soit 134 079.60€ TTC.

LOT 12: Etanchéité
Entreprise EGGE43 sise : POLIGNAC
Pour un montant de 4 580.80 € HT 5 496.96 € TTC.

LOT 13 : Façade
Entreprise FACADE STEPHANOISE, sise : FRAISSES
Pour un montant de 11 259.00€ HT soit 13 510.80 € TTC.

- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant.

- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget

INFORMATIONS DU MAIRE

- Prolongation du contrat de Mme Lhoste qui exerce les fonctions d'ATSEM, agent de restauration et agent d'accueil mairie agence postale pour une durée de 1 an.

1. LES INFORMATIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Christiane BEILLOT – 1^{ère} Adjointe

Marie-Josèphe PAULET – 2^{ème} Adjointe

Etat des demandes d'Urbanisme

3 Déclarations Préalables :

- ISAAC Emile Démolition d'un mur de clôture construction d'un parking et revêtement urbalth (Peyre)
- GUILHERMET Catherine construction pergolas en aluminium (Arzilhac)
- GUILHERMET Catherine construction véranda (Arzilhac)

2 Permis de construire :

- MOUNIER Nicolas construction d'une maison individuelle avec atelier de maraichage (La Chomasse)
- BURIANE Yann BOURSET Laure construction d'une maison individuelle, atelier, piscine

Éric FRAISSE – 3^{ème} Adjoint

Travaux en cours :

- *Entretien des espaces verts des villages*
- *Arrosage des plants*
- *Passage de l'épareuse le long des voies communales*
- *Relève compteurs eau*

Dominique LIOTIER – 4^{ème} Adjointe



Fin de la séance à 19h45.
Favier Daniel Maire